



# PLAN DU CMEC POUR L'ÉDUCATION AUTOCHTONE (PEA), 2023-2027



« **L'éducation  
est la clé de  
la réconciliation.** »

– M. Murray Sinclair, ancien président  
de la Commission de vérité et  
réconciliation du Canada<sup>1</sup>

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Les membres du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] ont convenu de faire de l'éducation autochtone une des priorités de leurs plans de travail annuels et du Plan stratégique du CMEC.
- Les travaux du CMEC représentent un des moyens dont disposent les ministres pour répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVRC), plus particulièrement l'appel à l'action 63<sup>2</sup>, et pour agir dans l'esprit des objectifs et des principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- Le Plan du CMEC pour l'éducation autochtone (PEA), 2023-2027 s'appuie sur le travail déjà accompli dans le cadre des initiatives prioritaires du précédent PEA, 2019-2022 et répond directement à l'appel à l'action 63 susmentionné de la CVRC.
- Le PEA, 2023-2027 s'appuie également sur les recommandations menant à une action concrète formulées lors du Colloque du CMEC sur l'autochtonisation de l'éducation (2022).

<sup>1</sup> Cliquez ici pour en savoir plus sur les appels à l'action de la CVRC liés à l'éducation : [https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels\\_a\\_l>Action\\_French.pdf](https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l>Action_French.pdf)

<sup>2</sup> Appel à l'action 63 de la CVRC : « Nous demandons au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) de maintenir un engagement annuel à l'égard des questions relatives à l'éducation des Autochtones, notamment en ce qui touche :

- i. l'élaboration et la mise en œuvre, de la maternelle à la douzième année, de programmes d'études et de ressources d'apprentissage sur les peuples autochtones dans l'histoire du Canada, et sur l'histoire et les séquelles des pensionnats;
- ii. la mise en commun de renseignements et de pratiques exemplaires en ce qui a trait aux programmes d'enseignement liés aux pensionnats et à l'histoire des Autochtones;
- iii. le renforcement de la compréhension interculturelle, de l'empathie et du respect mutuel;
- iv. l'évaluation des besoins de formation des enseignants relativement à ce qui précède. »



# PLAN DU CMEC POUR L'ÉDUCATION AUTOCHTONE (PEA), 2023-2027



## DOMAINES PRIORITAIRES

### L'équité, la lutte contre le racisme et l'alliance inclusive

### La langue, la culture et l'identité<sup>3</sup>

### Le bien-être au sein des environnements d'apprentissage

## OBJECTIFS

Faire progresser le travail de vérité et de réconciliation au Canada et améliorer les niveaux de compétence interculturelle ainsi que les résultats de l'éducation pour toutes et tous, en faisant rayonner de même qu'en célébrant la valeur et les contributions des peuples des Premières Nations, métis et inuit.

Mettre en relief les pratiques culturellement pertinentes visant à préserver et à revitaliser les langues autochtones, en vue de favoriser leur maîtrise, et soutenir les efforts visant à incorporer les principes d'apprentissage ainsi que les façons de faire, d'être et de devenir des peuples des Premières Nations, métis et inuit dans tous les ordres d'enseignement.

Travailler à améliorer les pratiques, les stratégies et les services culturellement pertinents et adaptés qui favorisent non seulement le bien-être des apprenantes et apprenants issus des peuples des Premières Nations, métis et inuit, mais aussi des environnements d'apprentissage holistiques et sûrs axés sur la croissance inclusive.

## PRIORITÉS THÉMATIQUES

Recueillir et diffuser les pratiques éclairées visant à :

- favoriser l'accès à l'éducation ainsi que l'équité dans les résultats de l'éducation des apprenantes et apprenants issus des peuples des Premières Nations, métis et inuit;
- lutter contre le racisme et démanteler les structures coloniales par des politiques, des programmes et des ressources en éducation;
- développer les compétences culturelles du personnel enseignant, du personnel administratif et des décisionnaires non autochtones;
- assurer la participation significative des peuples des Premières Nations, métis et inuit dans la prise de décisions communes.

Recueillir et diffuser les pratiques éclairées visant à :

- préserver et revitaliser les langues autochtones;
- incorporer les principes d'apprentissage ainsi que les façons de faire, d'être et de devenir des peuples des Premières Nations, métis et inuit dans tous les ordres d'enseignement.

Intégrer les principes d'apprentissage ainsi que les façons de faire, d'être et de devenir des peuples des Premières Nations, métis et inuit dans le travail du CMEC.

Recueillir et diffuser les pratiques éclairées visant à :

- veiller au bien-être des apprenantes et apprenants issus des peuples des Premières Nations, métis et inuit, en prêtant une attention particulière aux répercussions continues de la pandémie de COVID-19;
- veiller à ce que les apprenantes et apprenants issus des peuples des Premières Nations, métis et inuit aient accès à des dispositifs de soutien culturellement pertinents et adaptés pour réussir leur parcours éducatif tout au long de la vie.

## ACTIONS ET LIVRABLES CLÉS POTENTIELS

1. Rendre compte des programmes visant à instruire les élèves et à former les professionnelles et professionnels de l'éducation au sujet des cultures, de l'histoire et des réalités modernes des peuples des Premières Nations, métis et inuit au Canada, et notamment des programmes d'enseignement portant sur le système des pensionnats et externats indiens, sur la rafle des années 1960, sur la rafle du nouveau millénaire de même que sur les disparitions et assassinats de femmes et filles autochtones.
2. Recenser les niveaux de représentation authentique des peuples des Premières Nations, métis et inuit en éducation et l'appui accordé à cette question, notamment au sein des milieux responsables de la prise de décisions, du corps enseignant/professoral et du personnel.

1. Élaborer une base de données sur les initiatives liées à l'enseignement des langues autochtones.
2. Rendre compte des défis et des obstacles au chapitre de la formation, du recrutement et du maintien d'un effectif apte à enseigner dans une langue autochtone et produire un résumé des initiatives et des activités importantes qui visent à relever ces défis dans chaque province et chaque territoire.
3. Rendre compte des initiatives qui incorporent les principes d'apprentissage ainsi que les façons de faire, d'être et de devenir des peuples des Premières Nations, métis et inuit dans tous les secteurs de l'éducation.
4. Organiser un colloque pancanadien sur les langues autochtones en éducation au cours de la période 2023-2027, en mettant nettement l'accent sur les enfants et les jeunes.

1. Rendre compte des récents progrès dans les domaines liés à la promotion du bien-être des apprenantes et apprenants ainsi que des membres du personnel et du corps enseignant/professoral issus des peuples des Premières Nations, métis et inuit, en accordant une attention particulière aux répercussions de la pandémie de COVID-19, à la santé mentale ainsi qu'aux pratiques et à la formation qui tiennent compte des traumatismes.

<sup>3</sup> Les travaux entrepris dans le domaine des langues autochtones tiendront compte de la Décennie internationale des langues autochtones 2022-2032 de l'UNESCO.